

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 724

14 avril 2011

SOMMAIRE

Cable Financing 2 S.à r.l.	34724	Damian	34745
CAMYBA Spf S.A.	34726	D. Anonimo.Group.	34744
CAMYBA Spf S.A.	34727	Dehlia S.à r.l.	34719
Cap Lounge S.à r.l.	34729	Dimpex S.A.	34720
Cardoso Antonio S.A.	34729	Dodol S.A.	34745
Caro S.à r.l.	34729	Dodol S.A.	34750
Casada Holding S.A.	34734	Ebrand Services FBS	34750
Casada Holding S.A.	34735	Edelweiss Immobilière S.A.	34750
Casada Holding S.A.	34735	EP Eurocopter 1 S.à r.l.	34751
Centex Immo S.A.	34734	EP Fossé S.à r.l.	34751
CEP III Pucchini S.à r.l.	34746	EP Gretlade S.à r.l.	34751
Chill S.à r.l.	34736	Equalia Capital S.A.	34752
Cobemex International S.A.	34735	Euro Real Estate S.A.	34752
Codralux S.A.	34736	Eye-Lite Luxembourg Sàrl	34750
Com3 Consulting S.A.	34743	Fläkt Woods VS S.à r.l.	34729
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.	34743	Flèches S.A.	34717
Comsea S.A.	34727	GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l.	34752
Core Investments S.à r.l.	34723	Histrag S.A.	34720
Corinthian Capital Corporation S.A.	34723	IM Finance S.à r.l.	34736
Counoise Fine Arts S.A.	34744	LuxCo 130 S.à r.l.	34726
Coven S.A.	34717	LuxEnvironnement	34721
Credit Suisse One Cabot Square (Luxem- bourg) S.à r.l.	34726	Millhouse Holdings S.à r.l.	34722
Crystal Crimson S.à r.l.	34729	Mobi.lu	34716
CVI GVF Luxembourg Thirty S. à r.l.	34744	O.B.B. Portsmouth S.A.	34706
CVI GVF Luxembourg Thirty S. à r.l.	34744	O.B.B. Portsmouth S.à r.l.	34706
Dal Financière S.A.	34745	Rapid-Transports S.à r.l.	34718
Dal Financière S.A.	34745	United Group S.A.	34715

**O.B.B. Portsmouth S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. O.B.B. Portsmouth S.A.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.613.

In the year two thousand and ten, on the 10th day of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

At 16.30 was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting of Shareholders") of O.B.B. Portsmouth S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.613, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Joseph SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, dated 2 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 132 of 19 January 2006 (the "Company").

I. The General Meeting of Shareholders was presided by Mrs. Vaanee Patten, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair. Mr. Alexandre Quenouille, employee, residing professionally in Luxembourg, was appointed as secretary and Mrs. Laurence Jacques, Avocat, residing professionally in Luxembourg was appointed as scrutineer.

II. The bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

1. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

2. That the entire share capital being present or represented at the General Meeting of Shareholders and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this General Meeting of Shareholders, the formalities of the convening notices have been waived. That the General Meeting of Shareholders, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

3. That the agenda of the meeting is the following:

- a. Approval of the resignation of the directors of the Company;
- b. Dismissal of the statutory auditor of the Company;
- c. Transformation of the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée and modification of the Company's name in "O.B.B. PORTSMOUTH S.à.r.l.";
- d. Transformation of the shares of the Company following the transformation of the Company into a S.à.r.l., into shares ("parts sociales");
- e. Appointment of Messrs Pascal BRUZZESE and Fabien WANNIER as managers of the Company;
- f. Change of the financial year;
- g. Amendments to the articles of incorporation of the Company;
- h. Miscellaneous.

III. After deliberation, the General Meeting of Shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting of Shareholders resolved to approve the resignation of Mr. Pascal BRUZZESE, Mr. Fabien WANNIER and Mr. Michael LEVY as directors of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties during their mandate.

Second resolution

The General Meeting of Shareholders resolves to dismiss Equinor A/S as statutory auditor of the Company without discharge.

Third resolution

The General Meeting of Shareholders resolved to transform the Company into a société à responsabilité limitée, subject to Section XII of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

This transformation does not create a new entity, the société à responsabilité limitée being the extension of the société anonyme as it existed until today, being the same legal entity, with no changes whatsoever in the assets or liabilities of the Company.

The General Meeting of Shareholders further resolved to change the Company's name in "O.B.B. PORTSMOUTH S.à.r.l."

Fourth resolution

The General Meeting of Shareholders resolved to transform the shares of the Company into shares (parts sociales) with equal value.

Fifth resolution

The General Meeting of Shareholders resolved to appoint Messrs Pascal BRUZZESE born in Esch-sur-Alzette on 7 April 1966, company director residing professionally at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and Fabien WANNIER born in Bern, Switzerland on 18 July 1977, company director residing professionally at 11, Cours De Rive, CH-1204 Genève as managers of the Company.

The General Meeting of Shareholders further resolved that each manager, acting individually, is authorized to represent the Company and to bind the Company by its sole signature.

Sixth resolution

The General Meeting of Shareholders resolved to change the financial year so as to begin on 1st October and end on 30th September of each year.

Seventh resolution

The General Meeting of Shareholders resolves to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name.

1.1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of O.B.B. PORTSMOUTH S.à.r.l. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration.

2.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, sale, management and/or lease, for its own account, of immovable properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

4.3. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»).

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Law. The ownership of shares is established by inscription in said register.

The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.3. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.4. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. Unless the circumstances otherwise require, all the meetings of the board of managers shall take place in Luxembourg.

8.3. The board of managers may choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager of the same category as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.7. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.8. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any manager of the Company. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

8.9. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the individual signature of any of the managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

Art. 11. Manager's liability.

11.1. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

V. Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial year, Annual accounts, Allocation of profits

Art. 16. Financial year.

16.1. The Company's financial year begins on the 1st October and ends on the 30th September of each year.

Art. 17. Annual accounts.

17.1. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the profit and loss account of the annual accounts, less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Law.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

VIII. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Eighth resolution

Néant.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 10 décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

À 16.30 heures, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale des Actionnaires») de O.B.B. Portsmouth S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.613, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 Septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 132 du 19 janvier 2006 (la «Société»).

I. L'Assemblée Générale des Actionnaires a été présidée par Madame Vaanee Patten, employée, résidant professionnellement à Luxembourg. Monsieur Alexandre Quenouille, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, a été désigné secrétaire et Madame Laurence Jacques, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, a été désigné scrutateur.

II. Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte et pour être soumise aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varient par les parties présentes resteront également annexées au présent acte.

2. Que l'intégralité du capital de la société étant présent ou représenté à l'Assemblée Générale des Actionnaires et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée Générale des Actionnaires, ils renoncent aux formalités de convocation. Que l'Assemblée Générale des Actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- a. Acceptation de la démission des administrateurs de la Société;
- b. Révocation du commissaire aux comptes de la Société;
- c. Transformation de la Société de la forme de société anonyme en celle de société à responsabilité limitée et modification de la dénomination sociale de la Société en «O.B.B. PORTSMOUTH S.à.r.l.»;
- d. Transformation des actions de la Société suite à la transformation de la Société en S.à.r.l., en parts sociales;
- e. Nomination de Messieurs Pascal BRUZZESE et Fabien WANNIER en tant que gérants de la Société;
- f. Changement de l'année sociale de la Société;
- g. Modifications des statuts de la Société;
- h. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée Générale des Actionnaires a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé d'accepter les démissions de Monsieur Pascal BRUZZESE, Monsieur Fabien WANNIER et Monsieur Michael LEVY en qualité d'administrateurs de la Société et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de révoquer la société Equinor A/S de son mandat de commissaire aux comptes de la Société sans lui accorder de décharge.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de transformer la Société afin qu'elle prenne désormais la forme d'une société à responsabilité limitée, régie par les dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

Cette transformation n'emporte pas la création d'une nouvelle société, la société à responsabilité limitée étant la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé en outre de modifier la dénomination sociale de la Société en «O.B.B. PORTSMOUTH S.à.r.l.».

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de transformer les actions de la Société en parts sociales de valeur égale.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de nommer Messieurs Pascal BRUZZESE né à Esch-sur-Alzette le 7 avril 1966, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Fabien WANNIER né à Bern, Suisse le 18 juillet 1977, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 11, Cours De Rive, CH-1204 Genève en qualité de gérants de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé en outre que chaque gérant, agissant seul est autorisé à représenter la Société et à engager la Société par sa seule signature.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a accepté le changement de l'année sociale de la Société de façon à ce qu'elle commence le 1^{er} octobre et qu'elle finisse le 30 septembre de chaque année.

Septième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de modifier et de refondre totalement les statuts de la Société comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «O.B.B. PORTSMOUTH S.à.r.l.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

L'objet de la Société inclut plus particulièrement l'acquisition, la vente, la gestion et/ou la location, pour son propre compte, de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la participation directe ou indirecte dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

4.2. La Société peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique.

4.3. La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;
- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions applicables pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre évènement similaire mettant un terme à la Société.

6.3 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. A moins que les circonstances ne l'exigent, toutes les réunions du conseil de gérance se feront au Luxembourg.

8.3. Le conseil de gérance choisira pourra choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire par écrit, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication équivalent.

8.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.7. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par un gérant de la Société. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants.

8.9. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou d'un membre du conseil de gérance ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

17.1. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions énoncées par la Loi.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Huitième résolution

Néant.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Frais

Les frais, dépenses et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou qui devront lui imputés en relation avec son augmentation de capital, ont été estimés à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Patten, Quenouille, Jacques, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56107. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011630/507.

(110013199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

United Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.585.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 janvier 2011

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve les démissions de Monsieur José CORREIA et Madame Géraldine SCHMIT de leurs postes d'administrateurs de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer aux postes d'administrateurs avec effet immédiat:

- Monsieur Fabio MAZZONI, né le 20 janvier 1960 à Ixelles, Belgique, résidant au 17, avenue de l'Ecuyer B-1640 Rhodes-St-Genèse, Belgique

- Monsieur Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la démission de Read S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste de commissaire aux comptes BG Consulting S.à r.l., enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118473, ayant son siège social au 48A, rue Principale L-8365 Hagen, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde L1469 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend note que Madame Violène ROSATI, administrateur de la Société a transféré son adresse au 5, rue Gambetta F-57000 Metz, France.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011014339/33.

(110016944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Mobi.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.925.

L'an deux mille onze, le douze janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Franco PULEO, commerçant, demeurant professionnellement à L3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt, ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "MOBI.LU", établie et ayant son siège social à L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144925, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 18 mars 2009;

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (Première phrase).** Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier également les adresses inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés du comparant, eu égard ses fonctions d'associé-gérant, en L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent trente euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2011. LAC/2011/3095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013690/41.

(110015620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Flèches S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 132.845.

—

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 02 mars 2011

- L'actionnaire unique de la Société accepte la démission de la société OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 08 février 2011.

- L'actionnaire unique de la Société nomme la société MAYFAIR TRUST S.à.r.l., ayant son siège social au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-112769 en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet rétroactif au 08 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Mars 2011.

Référence de publication: 2011030393/16.

(110037123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Coven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.923.

—

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée COVEN S.A. ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n°112.923.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial C n° 583 du 21 mars 2006, page 27.938.

L'assemblée est présidée par Mme Emanuela CORVASCE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Amanda RUSSO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Emmanuelle BRULE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation volontaire de la société.

2. Nomination d'un liquidateur ou plusieurs liquidateurs et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société CoProcess S.A. ayant son siège social au 11 avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. CORVACE, A. RUSSO, E. BRULE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2010, LAC/2010/58323: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 January 2011.

Référence de publication: 2011012085/59.

(110013888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Rapid-Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 36.085.

L'an deux mille dix, le 30 novembre

ont comparu

1. - Madame Viviane GAMBINI, propriétaire de 35 parts sociales demeurant 3, rue des Marguerites à L- 3453 - DUDELANGE,

2. - Monsieur Alex MAZZA, propriétaire de 25 parts sociales demeurant 3, rue des Marguerites à L- 3453 - DUDELANGE,

3. - Monsieur Sandro PISU propriétaire de 25 parts sociales demeurant 10 rue de la Fauvette à F - 57570 - BASSE RENTGEN,

4. - Madame Chantai MARGERIT, propriétaire de 15 parts sociales, demeurant 10 rue de la Fauvette à F - 57570 - BASSE RENTGEN.

Lesquels comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "RAPID TRANSPORTS SARL" avec siège social à DUDELANGE, 3, rue des Marguerites - Registre du commerce- B - 36085, constituée suivant acte reçu par le notaire Me. Jacques DELVAUX de résidence à, ESCH/ALZETTE le 21 janvier 1991, publié au mémorial C numéro 282 du 23 juillet 1991

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

- Madame Viviane GAMBINI, prédiète, déclare céder et transporter par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur HOSY Alain, Rémy, gérant de sociétés, né à Thionville le 13 août 1964, demeurant à THIONVILLE, 44, rue Berthe au Grand Pied, qui accepte 35 parts lui appartenant dans la société à responsabilité limitée "RAPID TRANSPORTS"

- Madame MARGERIT Chantai, prédiète, déclare céder et transporter par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur HOSY Alain, Rémy, transporteur, né à Thionville le 13 août 1964, demeurant au 44, rue Berthe au Grand Pied, F -57100-Thionville; qui accepte 15 parts lui appartenant dans la société à responsabilité limitée "RAPID TRANSPORTS"

Les cessions qui précèdent sont faites moyennant le prix symbolique de 1€(un euro)

Suite à ces cessions de parts qui précèdent, celles -ci ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alex MAZZA	25 parts
2.- Monsieur Sandro PISU	25 parts
3.- Monsieur Alain HOSY	50 parts
TOTAL	100 parts

Deuxième résolution

- 1) l'acceptation de la démission de Madame Viviane GAMBINI, demeurant L- 3453 -DUDELANGE, 3, rue des Marguerites en qualité de gérante technique.
- 2) la nomination Monsieur HOSY Alain, Rémy, demeurant au 44, rue Berthe au Grand Pied, F -57100-Thionville; en qualité de gérant technique
- 3) la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant

Troisième et Dernière résolution

Les associés pré-qualifiés, décident de transférer le siège social de la société, de la Ville de Dudelange du 3, rue des Marguerites à la Ville de Dudelange au 2, rue Antoine Zinnen - L -3597-Dudelange

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé en trois exemplaires

Mme Gambini V. / Mr. Mazza A. / Mme. Margerit C. / Mr. Pisu S. / Mr. Hosy Alain.

Référence de publication: 2011015469/49.

(110017579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Dehlia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 152.439.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le treize décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Leyland Associates Ltd., une société GBL1 avec siège social au 22, Flora Park, St Jean Road, Quatres Bornes, Republique de Maurice,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la partie comparante est l'associé unique de la société existante sous la dénomination de Dehlia S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue de Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 439 (la Société).

- l'associé unique de la Société a décidé de liquider la Société et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte;

- pleine décharge est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat;

- l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Alain LAM, né le 28 février 1969 à Rose-Hill, Republique de Maurice avec adresse professionnelle au 12 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg comme liquidateur de la Société;

- l'associé unique de la Société a décidé que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission, en ce compris:

a) le pouvoir de faire des avances sur le boni de liquidation conformément à l'article 148 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

b) les pouvoirs exposés aux articles 144 et suivants de la Loi;

c) le pouvoir d'entreprendre toutes les actions et de signer tous les documents et contrats nécessaires afin de préparer et d'adopter les comptes annuels de la Société (en ce compris les comptes annuels des années précédentes), les remettre aux associés de la Société pour approbation et entreprendre toutes les actions et signer tous les documents et contrats nécessaires afin de les enregistrer au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

d) le pouvoir de représenter et d'engager juridiquement la Société, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58380. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012089/45.

(110014232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Histrag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030413/9.

(110036747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Dimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.794.

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DIMPEX S.A", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 39794, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 février 1992, publié au Mémorial C numéro 364 du 26 août 1992, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital en Euros, en date du 5 mai 2000, publié par extrait au Mémorial C numéro 48 du 24 janvier 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 1.468.750,- pour le porter de son montant de EUR 31.250,- à EUR 1.500.000,- par l'émission de 58.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription, souscription des 58.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par l'actionnaire majoritaire, la société C+F CONFECTIONERY AND FOODS HOLDING B.V., ayant son siège social à Rotterdam (Pays-Bas) et son adresse à 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), Prins Benhardplein 200, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 77.252.015,20; EUR 1.468.750,- représentant le montant à hauteur duquel le capital va être augmenté et EUR 75.783,265.20 étant alloués au compte prime d'émission.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-) représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

4) Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence d'un million quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.468.750,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-) à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-), par l'émission de cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune sont souscrites par l'actionnaire majoritaire, la société C+F CONFECTIONERY AND FOODS HOLDING B.V., ayant son siège social à Rotterdam (Pays-Bas), et son adresse à 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), Prins Benhardplein 200, et sont libérées intégralement par cette dernière par versement en numéraire de soixante-dix-sept millions deux cent cinquante-deux mille quinze Euros et vingt Cents (EUR 77.252.015,20); un million quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.468.750,-) représentant le montant à hauteur duquel le capital a été augmenté et soixante-quinze millions sept cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-cinq Euros et vingt Cents (EUR 75.783.265,20) étant alloués au compte prime d'émission.

Le versement en numéraire du montant total de soixante-dix-sept millions deux cent cinquante-deux mille quinze Euros et vingt Cents (EUR 77.252.015,20) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société "DIMPEX S.A."

Les deux actionnaires sont représentés par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, préqualifiée, en vertu de deux procurations sous seing privé annexée au présent acte.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article trois des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (Alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-) représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012097/85.

(110013920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

LuxEnvironnement, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.933.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 15 février 2011 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016 les mandats des administrateurs et administrateurs délégués suivants:

Madame Sandrine SCARPA, Administrateur et Administrateur délégué, née à Grenoble (F) le 04/02/1976 et demeurant à L – 8211 Mamer, 41 Route d'Arlon;

Monsieur Nunzio SCARPA, Administrateur et Administrateur délégué, né à Minervino Murge (I) le 16/03/1951 et demeurant à CH-6900 Lugano, 4 Via Cesare Cantu;

Madame Karen BAVDAZ, Administrateur, née à Hayange (F) le 15/05/1979 et demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 41 Route d'Arlon.

Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Vincent ARTHUS, né à Saint-Rémy (F) le 15/06/1975 et demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 41 Route d'Arlon est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Mamer, le 15 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011032738/23.

(110037821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Millhouse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.145.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Prespa Holdings Limited, ayant son siège social à Second Floor Elizabeth House Les Ruettes Brayes St Peter Port Guernsey ,

ici dûment représentée par son mandataire Monsieur Tim SOUTHERN, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Second Floor Elizabeth House Les Ruettes Brayes St Peter Port Guernsey.

Laquelle comparante a, par son représentant susnommé, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Millhouse Holdings S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 125.145, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 899 du 16 mai 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Millhouse Holdings S.à r.l. prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12,500- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales pour une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société Millhouse Holdings S.à r.l.

IV.- Que l'activité de la société Millhouse Holdings S.à r.l. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée Millhouse Holdings S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 750,- EUR, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tim SOUTHERN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2010. Relation GRE/2010/4660. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012237/48.

(110013877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Core Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 1.499.780,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.589.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2011 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Hee Seok Kim, né le 20 mai 1961 à Seoul, Corée, ayant son adresse professionnelle au 103-2002 Hangang Daewoo Apartment, Ichondong, Yongsangu, Seoul, Corée.

- Monsieur Yoon Pyo Lee, né le 27 février 1965 à Seoul, Corée, résidant à Songjung-dong, Kwangjoo City, Kyunggi-do, 143-1, Corée.

Il résulte desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur David Pearson, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Richard Kappler, né le 9 août 1978 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Mr. David Pearson,
- Mr. Richard Kappler.

Gérants de catégorie B

- TMF Corporate Services S.A.,
- Mr. Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011032579/37.

(110037394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Corinthian Capital Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.622.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032580/10.

(110037925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Cable Financing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.231.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 127.711, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, a private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 134.839, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 96.017, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, a private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 114.414, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Ms Joanna Plichta, employee, having their professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of four proxies given on December 2, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through its proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of "Cable Financing 2 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141 231 (the "Company"), and whose deed of incorporation was enacted by Maître Carlo WERSANDT, notary in Luxembourg-Eich, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on August 6, 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2283 as of September 18, 2008, and whose bylaws have been amended by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grande Duchy of Luxembourg dated Mars 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 838 as of April 20, 2009, and by a deed of Maître Jean SECKLER dated April, 7, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 955 as of May 6, 2009.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of the shares held by the sole shareholders: CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed; CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, prenamed; CEP II Participations S.à r.l. SICAR, prenamed; CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, prenamed.

The share capital is thus fully represented and all decisions shall be validly taken.

III. The shareholders resolve to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The shareholders resolve to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 76 600, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies' law. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholders resolve to give full discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution unless the liquidation reveals faults in the execution of its duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently meeting are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qualifiée comme société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 711,

- CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qualifiée comme société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 839

- CEP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qualifiée comme société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96 017

- CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qualifiée comme société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 414,

ici représentées par Mlle Joanna Plichta, employé privé, ayant adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de quatre procurations données le 02 décembre 2010

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de "Cable Financing 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 231 (la «Société»), constituée suivant acte du Maître Carlo WERSANDT, notaire à Luxembourg-Eich, remplaçant Maître Henri HELLINCKX, notaire à Luxembourg, en date du 6 août, 2008, et, publié au Mémorial C numéro 2283 du 18 septembre, 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du Maître Jean SECKLER, notaire à Junglinster, Grande Duché de Luxembourg en date du 25 mars 2009, publié au Mémorial C numéro,838 en date du 20 avril 2009, et suivant acte du Maître Jean SECKLER en date du 7 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 955 en date du 6 mai 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes détenues par les seuls associés CEP III Participations S.à r.l. SICAR, suscitée; CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, suscitée; CEP II Participations S.à r.l. SICAR, suscitée; CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, suscitée.

Le capital social est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III. Les seuls associés décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. Les seuls associés décident de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgais, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76600, comme liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. Les seuls associés décident de donner décharge au gérant unique de la Société jusqu'au jour de la dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui lui incombait.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euro (EUR 1.300,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des même personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Plichta, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012063/143.

(110013927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

**Credit Suisse One Cabot Square (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 130 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.642.

Suite à une décision prise par l'associé unique de la société en date du 21 décembre 2010 et contrairement aux dispositions transitoires adoptées le 9 novembre 2010 lors de la constitution de la société, le premier exercice social se terminera non pas le 31 décembre 2010 mais bien le 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2011032581/12.

(110036816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

CAMYBA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.088.

Le bilan de la société au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011032583/12.

(110037253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

CAMYBA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.088.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011032584/18.

(110037254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Comsea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.679.

—
L'an deux mille dix,

Le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMSEA S.A.» avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1228 du 24 décembre 2001, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 78 du 27 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 82.679.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Graziana MOSCHETTI, employée privée, demeurant professionnellement à L2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis BRETTNACHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de six millions d'euros (EUR 6.000.000,00) à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,00) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles de valeur nominale mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par la conversion en capital d'une créance actionnaire.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de six millions d'euros à (EUR 6.000.000,00) à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,00) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

L'actionnaire majoritaire, représenté par Monsieur Jean FABER, prénommé, déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les cinq mille (5.000) actions nouvellement émises ont été entièrement libérées par l'apport d'une créance que l'intervenant détient envers la société «COMSEA S.A.», de sorte que la somme de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 30 décembre 2010, dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir Monsieur Fons MANGEN, demeurant professionnellement à L-9088 Ettelbruck, 147, rue Warken, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la créance sur la société COMSEA S.A. d'un montant de EUR 5.000.000 qui sera apportée en contrepartie de la souscription de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 1.000 chacune, n'est pas certaine, liquide et exigible et que la valeur globale de cette créance ne correspond pas aux 5.000 actions nouvelles avec une valeur nominale de € 1.000 chacune à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

Ce rapport de vérification, paraphé «ne varietur», restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,00), divisé en onze mille (11.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, entièrement libérées.»

Déclaration

Les représentants des actionnaires, agissant en lieu et place et aux noms des actionnaires souscripteurs à l'augmentation de capital, déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que leurs mandants sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de six mille euros (EUR 6.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, G. Moschetti, D. Brettnacher, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 janvier 2011. Relation: LAC / 2011 / 1296. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur p.d., (signé): Conny SCHUMACHER.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012079/92.

(110014136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Cap Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 120.963.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032585/10.

(110037545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Cardoso Antonio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 5, rue des Résidences.

R.C.S. Luxembourg B 58.427.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 mars 2011 à 10h00 au siège social de la société.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler le mandat de l'administrateur Mme Maria De Fatima Jordao Dias, née le 6 octobre 1961 à Pombal (Portugal), employée, demeurant, 5, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Cardoso Antonio S.A.

Référence de publication: 2011032586/12.

(110037692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Caro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 139.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032587/10.

(110037774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

**Fläkt Woods VS S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Crimson S.à r.l.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.140.

In the year two thousand ten, on the twenty second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "Crystal Crimson S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg in process of the registration with the R.C.S. Luxembourg, incorporated by deed acted on the 17th day of December 2010, to be published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 shares, representing the whole capital of the Company, are re-presented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Fläkt Woods VS S.à.r.l.";
- 2.- Consequential amendment of Article two of the Articles of Association of the Company;
- 3.- Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
- 4.- Consequential amendment of Article four of the Articles of Incorporation;
- 5.- Amendment of Articles three, eight, eleven, and twelve of the Articles of Incorporation; 6.- Amendment of the Board of managers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "Crystal Crimson S.à r.l." into "Fläkt Woods VS S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Fläkt Woods VS S.à r.l.".

Third resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article four of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures

will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

Fifth resolution

The meeting decides to amend Articles three, eight, eleven, and twelve of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures."

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred euro) each."

" **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination."

" **Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate. The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the

Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled."

Sixth resolution

The meeting decides to amend the Board of managers.

The meeting takes due notice of the resignations with immediate effect of:

- Mr. Yannick Poos, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, from her mandate as Manager A of the Company; and,

- Mr. Franck Doineau, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, from his mandate as Manager B of the Company.

The meeting further decides to appoint:

- Mr Gérard Becquer, Manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mr Eric Chassagnade, with professional address at 18, avenue Louis Casai, 1209 Geneva, Switzerland

- Mr Didier Forget, with professional address at 18, avenue Louis Casai, 1209 Geneva, Switzerland

- Mr Angelo Falaguerra, with address at Via Pacinotti 28 20092 Cinisello Balsamo MI, Italy.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof; the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Crystal Crimson S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le dix sept décembre de l'an deux mille dix, publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, demeurant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl demeurant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Fläkt Woods VS S.à r.l.";
- 2.- Modification afférente de l'article deux des statuts;
- 3.- Transfert du siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
- 4.- Modification afférente de l'article quatre des statuts;
- 5.- Modification des articles trois, huit, onze et douze des statuts;
- 6.- Modification du Conseil de gérance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Crystal Crimson S.à r.l." en "Fläkt Woods VS S.à r.l.".

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "Fläkt Woods VS S.à r.l.".

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles trois, huit, onze et douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature."

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune."

" **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination."

" **Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les membres du Conseil de gérance:

L'assemblée a été informée des démissions de:

- M. Yannick Poos, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour son mandat de gérant de classe A de la société avec effet immédiat; et,

- M. Franck Doineau, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour son mandat de gérant de classe B de la société avec effet immédiat. L'assemblée décide, en conséquence, de nommer avec effet immédiat:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Monsieur Eric Chassagnade, avec adresse professionnelle au 18, avenue Louis Casai, 1209 Genève, Suisse;
- Monsieur Didier Forget, avec adresse professionnelle au 18, avenue Louis Casai, 1209 Genève, Suisse;
- Monsieur Angelo Falaguerra, avec adresse au Via Pacinotti 28 20092 Cinisello Balsamo MI, Italie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation LAC/2010/59014. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012060/259.

(110014147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Casada Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 30.638.

Le bilan au 31.12.2008 de la société CASADA HOLDING S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Référence de publication: 2011032590/13.

(110037965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Centex Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 86.214.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 février 2011

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- La durée des mandats des administrateurs Monsieur Yves Deschenaux, Monsieur Thomas Dürr et Madame Visaka Kimari et du Commissaire aux Comptes, la société Fin-Contrôle S.A., nommés en date du 5 janvier 2011 est modifiée et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

- Le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mars 2011.

Pour Centex Immo S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011032593/18.

(110037038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Casada Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 30.638.

Le bilan au 31.12.2007 de la société CASADA HOLDING S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Référence de publication: 2011032591/13.

(110037966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Casada Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 30.638.

Le bilan au 31.12.2006 de la société CASADA HOLDING S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Référence de publication: 2011032592/13.

(110037967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Cobemex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.090.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif n° L 100154671

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011032600/35.

(110036562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Chill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 249A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.713.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CHILL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011032598/12.

(110037798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Codralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 84.489.

EXTRAIT

Le 16 février 2011 s'est tenue le Conseil d'Administration au siège social de la société durant laquelle la délibération suivante a été prise:

Avec effet immédiat de prendre acte de et d'accepter la démission de M. Frederik Patteeuw en qualité d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011032601/16.

(110037454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

IM Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 158.258.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Iberian Minerals Corp., a corporation established under the laws of Switzerland, having its registered office at Falkengasse 3, 6004 Lucerne, Switzerland, and registered with the Trade Register of the Canton of Lucerne under number CH-100.3.790.223-1,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, by virtue of one (1) proxy given on December 8, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of "IM Finance S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at -four thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 44.975,00) represented by forty-four thousand nine hundred seventy-five (44.975) shares with a nominal value of one (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 12. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 14. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 15. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 17. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 16.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31, 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the forty-four thousand nine hundred seventy-five (44.975) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Iberian Minerals Corp., prenamed	44.975	EUR 44.975,00
Total	44.975	EUR 44.975,00

The amount of forty-four thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 44.975,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Daniele Vanin, chief executive officer, born on March 27, 1952 in Libreville, Gabon, having his professional address at 28 Calle Fuente Clara, Urb. Simon Verde, 41929 Mairena del Aljarafe, Sevilla, Spain;

- Mr. Jesus Fernandez-Lopez, chief financial officer, born on April 10, 1976 in Santander (Cantabria), Spain, having his professional address at Rue de l'Ecole de Medecine 6, 1205, Geneva, Switzerland;

Category B Manager:

- Mr. Christophe Gaul, company's manager, born on April 3, 1977, in Messancy, Belgium, having his professional address at 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2. The address of the Company is fixed at 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Iberian Minerals Corp., une société établie en vertu des lois suisse, ayant son siège social au Falkengasse 3, 6004 Lucerne, Suisse et immatriculée auprès Registre de Commerce du Canton de Lucerne sous le numéro CH-100.3.790.223-1,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette en vertu d'une (1) procuration donnée le 8 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «IM Finance S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à quarante-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 44.975,00) représenté par quarante-quatre mille neuf cent soixante-quinze (44.975) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 12. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 16.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quarante-quatre mille neuf cent soixante-quinze (44.975) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Iberian Minerals Corp., prénommé	44.975	EUR 44.975,00
Total	44.975	EUR 44.975,00

Le montant de quarante-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 44.975,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2,000.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Daniele Vanin, administrateur de société, né le 27 mars 1954 à Libreville, Gabon, ayant son adresse professionnelle au 28 Calle Fuente Clara, Urb. Simon Verde, 41929 Mairena del Aljarafe, Sevilla, Espagne;

- M. Jesus Fernandez-Lopez, administrateur de société, né le 10 avril 1976 à Santander (Cantabria), Espagne, ayant son adresse professionnelle à Rue de l'Ecole de Médecine 6, 1205, Genève, Suisse;

Gérant de Catégorie B:

- M. Christophe Gaul, gérant de société, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'adresse du siège social est fixée au 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: EAC/2010/16031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012165/343.

(110014165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

Le représentant permanent de Orange Participations, administrateur de catégorie C de la Société, est depuis le 1^{er} mars 2011 M. Vincent Benoit, né le 19 décembre 1967 à Paris 15^e, France, demeurant professionnellement 6, place d'Alleray, F-75015 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Pour Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011032603/15.

(110037943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Com3 Consulting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 126.854.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 2 mars 2011 (i) que les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S Luxembourg B86086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été remplacés par (a) ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (b) BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (c) CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (ii) que le siège social a été transféré du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (iii) que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63115, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été remplacé par VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B154843, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 2 mars 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société COM3 CONSULTING S.A., société anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 2 mars 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société COM3 CONSULTING S.A., société anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 2 mars 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société COM3 CONSULTING S.A., société anonyme.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011032604/38.

(110037273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Counoise Fine Arts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.739.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 30 juin 2010 qu'a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Boden, démissionnaire, Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011032605/16.

(110037238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

CVI GVF Luxembourg Thirty S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.380.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 2 février 2011 et avec effet immédiat, que l'associé de la Société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Alpha Industrial Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129732.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Alpha Industrial Holding S.à r.l. 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

CVI GVF Luxembourg Thirty S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011032606/20.

(110037218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

D.A.G. S.A., D. Anonimo.Group., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 147.933.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032608/10.

(110037963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

CVI GVF Luxembourg Thirty S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.380.

Madame Beatrice GHIOCA a donné sa démission en tant que gérante de la Société avec effet au 2 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

CVI GVF Luxembourg Thirty S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011032607/12.

(110037384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Dal Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 58.107.

- Constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à L-JUNGLINSTER, en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 271 du 3 juin 1997, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 359 du 5 mars 2002.

Il résulte d'une lettre adressée à la société DAL FINANCIERE S.A. en date du 28 février 2011, que la société REVILUX S.A., ayant social au 223, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour la société DAL FINANCIERE S.A.

Référence de publication: 2011032609/15.

(110037882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Dal Financière S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.107.

Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliatale de la société DAL FINANCIERE S.A., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-58.107, confirmons que le siège social de ladite société au 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 28 février 2011 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et DAL FINANCIERE S.A. est résiliée d'office à cette date.

Luxembourg, le 28 février 2011.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2011032610/13.

(110037944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Dodol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032617/10.

(110037564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Damian, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7325 Heisdorf, 3A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 125.190.

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Il a été décidé de nommer une gérante administrative en la personne de:

Madame NEDELJKOVIC Sonja, épouse KRUSIC, née le 2 avril 1982 à Pétange, demeurant au 3, Rue des Jardins L – 7325 Heisdorf,

Monsieur Goran Krusic, né le 26 novembre 1977 à Pétange, demeurant au 3, Rue des Jardins L – 7325 Heisdorf est nommé gérant technique.

La société est de ce fait, à partir de cette date, valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Fait et passé à Heisdorf, date qu'en tête des présentes.

Heisdorf, le 21 février 2011.

Goran KRUSIC / NEDELJKOVIC épouse Sonja KRUSIC.

Référence de publication: 2011032611/17.

(110037318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

CEP III Pucchini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.097.626,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gauller.

R.C.S. Luxembourg B 157.501.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company submitted to the SICAR law regime, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gauller, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.711,

here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "CEP III Pucchini S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gauller, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.501, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 9, 2010, not published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* yet and whose articles of association have not been amended yet.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

III. The sole shareholder resolves to amend article 2 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

The Company may grant loans or advance money by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated) (the "Group Companies") and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Group Companies."

IV. The sole shareholder resolves to amend article 12 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the decision of the shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers has all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but

decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any manager.

A written notice shall be sent to all managers at least three (3) business days prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed by all the managers. In case all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram or telefax another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

Any and all managers may also participate in and vote to any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary.

Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex.

The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers or, in case of written resolution, all the managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents who need not to be managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or, in case of written resolution, all the managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of its manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the manager or, as the case may be, the board of managers, or, in case of written resolution, all the managers, but only within the limits of such power."

V. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by nineteen million eighty five thousand one hundred twenty-six Euro (EUR 19,085,126,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to nineteen million ninety seven thousand six hundred twentysix Euro (EUR 19.097.626,00) by the creation and issuance of nineteen million eighty five thousand one hundred twenty-six (19,085,126) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the nineteen million eighty five thousand one hundred twenty-six (19,085,126) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and fully pays them up in the amount of nineteen million eighty five thousand one hundred twenty-six Euro (EUR 19,085,126,00) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of nineteen million eighty five thousand one hundred twenty-six Euro (EUR 19,085,126,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

VI. The sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is set at nineteen million ninety seven thousand six hundred twenty-six Euro (EUR 19,097,626.00) represented by nineteen million ninety seven thousand six hundred twenty-six (19,097,626) shares of one Euro (EUR 1.00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand euro (€ 6,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, soumise à la loi SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.711,

ici représentée par Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CEP III Pucchini S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.501, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 9 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

La Société peut accorder des prêts ou avances par tous moyens à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées) (le «Sociétés du Groupe») et accorder tout concours par voie d'octroi de garanties, sûretés, nantissements, gages ou autres au profit de tiers pour les obligations desdites Sociétés du Groupe.»

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le gérant et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Chacun de gérants peut participer à une réunion du conseil de gérance en mandatant un autre gérant par écrit, par télégramme ou téléfax. Un gérant peut également mandater un autre gérant afin de le représenter par téléphone, et le confirmer par écrit ultérieurement.

Chaque gérant peut participer et voter à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire.

Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants soit par le président et le secrétaire. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation peut être donnée en un ou plusieurs documents séparés envoyés par telefax, courrier électronique, télégramme ou télex.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ou en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, peut(vent) subdéléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas obligatoirement gérants. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ou en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, dans les limites d'un tel pouvoir.»

V. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf millions quatre vingt cinq mille cent vingt-six Euro (EUR 19.085.126,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à dix-neuf millions quatre vingt dix sept mille six cent vingt-six Euro (EUR 19.097.626,00) par émission et création de dix-neuf millions quatre vingt cinq mille cent vingt-six (19.085.126) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire les dix-neuf millions quatre vingt cinq mille cent vingt-six (19.085.126) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et les libérer intégralement par paiement en numéraire pour le même montant.

Le montant total de dix-neuf millions quatre vingt cinq mille cent vingt-six Euro (EUR 19.085.126,00) a été versé et est désormais à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

VI. L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-neuf millions quatre vingt dix sept mille six cent vingt-six Euro (EUR 19.097.626,00) représenté par dix-neuf millions quatre vingt dix sept mille six cent vingt-six (19.097.626) parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ six mille euros (€ 6.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cuisset, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 janvier 2011. Relation: EAC/2011/17. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012071/229.

(110014224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Dodol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032618/10.

(110037565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Eye-Lite Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 37.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011032623/11.

(110037560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Ebrand Services FBS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.232.

Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire au 28 janvier 2011

A la suite de la révocation d'un administrateur Monsieur Michael Kanstrup-Pedersen, l'assemblée générale a nommé Monsieur Lutz BERNEKE né le 24/12/1962 à Bochum (DE) résidant à L-5841 HESPERANGE rue Joseph Printz 3, administrateur de la société.

Le mandat de Monsieur Lutz BERNEKE prendra fin en même temps que le mandat des autres administrateurs soit à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014 appelée à statuer sur les comptes de 2013.

Référence de publication: 2011032624/13.

(110037702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Edelweiss Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.080.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 29 novembre 2010 qu'a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Boden, démissionnaire, Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2011032626/16.

(110037221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

EP Eurocopter 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.524.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Mr Ludwig Andreas von Gossler

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032630/16.

(110037784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

EP Fossé S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.285.275,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.849.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Mr Ludwig Andreas von Gossler

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032631/16.

(110037785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

EP Gretlade S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.854.600,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.096.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032632/13.

(110037841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Equalia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 102.473.

Il résulte d'un courrier adressé à la Société que SD COMPTA S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire de la Société en date du 7 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011032633/11.

(110037738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Euro Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 130.374.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 03 janvier 2011.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société "Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.) en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société "Société de Gestion Internationale S.à.r.l." en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur-délégué:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable
demeurant professionnellement à
L-4735 PETANGE, 81 rue J.B. Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée
demeurant professionnellement à
L-4735 PETANGE, 81 rue J.B. Gillardin
Mademoiselle Myriam MATHIEU, employée privée
demeurant professionnellement à
L-4735 PETANGE, 81 rue J.B. Gillardin

Commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE SARL
L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin

Pétange, le 03 janvier 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011032635/29.

(110037634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

GEOFF Langenfeld G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.679.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 février 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011030402/12.

(110037177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.
